Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_105-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 105

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 30 juin 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Jérémy TRACQ.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Laure MAURETTE à Humberto FERNANDES
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 24

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux de mise en valeur du chemin du petit bonheur
Fourniture, transport et pose de dispositifs et de balisage en bois.

- **Attribution des marchés publics de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée la délibération de l'assemblée du 06 avril dernier attribuant 8 marchés de travaux dans le cadre de la consultation lancée par la CCHMV relative au projet de mise en valeur du chemin du petit bonheur et la réalisation de travaux pour la fourniture, le transport et la pose de dispositifs et de balisage en bois.
Il précise qu'une nouvelle consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour attribuer les derniers marchés de travaux (03 lots).

Lot 1 — La palissade penchée
Lot 2 — La forêt de balançoires
Lot 3 — Le salon de sylvothérapie

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_105-DE

La Commission propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- Le lot 2 — La forêt de balançoires à Loïk Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 4 325,00 euros hors taxes ;
- Le lot 3 — Le salon de sylvothérapie à Loïk Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 9 420,00 euros hors taxes.
- De déclarer infructueux le lot 1 — La palissade penchée compte tenu de l'absence de candidat et d'offre.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Vu les propositions d'attribution de la Commission d'analyse des offres,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de travaux – lot 2 à l'entreprise Loïk Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 4 325,00 euros hors taxes ;
- **Attribue** le marché de travaux – lot 3 à l'entreprise Loïk Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 9 420,00 euros hors taxes ;
- **Déclare** infructueux le lot 1 — La palissade penchée faute de candidature et d'offre ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les marchés de travaux à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 juillet 2022.

Le Président
C.SIMON

HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)